brossard

communiqué

Pour diffusion immédiate

COVID-19 – Nouvelles consignes sanitaires

La Ville de Brossard adapte son offre de services

Brossard, le 8 janvier 2021 – Prenant acte des nouvelles directives émises par le gouvernement du Québec, dont un couvre-feu, la Ville de Brossard ajustera son offre de service et ses horaires à compter de samedi, et ce, jusqu'à nouvel ordre afin de contribuer aux efforts visant à ralentir la propagation de la COVID-19.

« Depuis le début de cette pandémie, notre priorité demeure la protection du personnel de la Ville et de toute la population de Brossard. Je fais appel à vous et à votre sens des responsabilités pour respecter ces nouvelles mesures sanitaires et à faire équipe avec les autorités de la santé publique et la Ville pour freiner la propagation du virus », a déclaré la mairesse de Brossard, Doreen Assaad.

Bibliothèque : accès aux étudiants seulement et sur réservation
En conformité avec la volonté du gouvernement d'offrir un endroit calme et sécuritaire aux étudiants de niveau secondaire, cégep et université, la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage leur permettra d'utiliser un espace de travail pré-assigné et des postes informatiques, entre 10 h et 19 h 30, du lundi au vendredi, et de 10 h à 17 h, le samedi, et ce, à compter du lundi 18 janvier, sur réservation seulement.

Le lien vers le formulaire de réservation sera partagé au cours de la semaine prochaine sur le site Web brossard.ca/biblio et sur la page Facebook de la bibliothèque. Des plages de deux (2) heures seront offertes et la réservation est limitée aux étudiantes Brossardoises et aux étudiants Brossardois.

Le port du masque et le respect des mesures de distanciation sera exigé en tout temps à l'intérieur de la bibliothèque.

Bibliothèque : maintien du prêt sans contact
Pour sa part, le service de prêt sans contact demeure accessible pour le grand public. Pour en savoir plus : brossard.ca/pretssanscontact. Aucun prêt au comptoir ne sera effectué dans la bibliothèque.

La chute à livres est aussi ouverte pour effectuer le retour des documents. Enfin, rappelons que les ressources numériques de la bibliothèque demeurent disponibles en tout temps à brossard.ca/biblio/numerique.

Activités intérieures : suspendues jusqu'à nouvel ordre
À compter de ce samedi, la Ville de Brossard fermera l'accès de ses installations sportives, notamment l'aréna Michel-Normandin et le Complexe aquatique. Le centre socioculturel Alphonse Lepage et les centres communautaires demeurent aussi fermés jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des services de garde, d'aide alimentaire ou encore de soutien personnel offerts par des organismes reconnus par la Ville.

Aussi, la session de cours individuels de l'École de musique sera annulée et les participants seront remboursés automatiquement au cours des prochaines semaines.

Activités extérieures libres : maintenues dans le respect des consignes
Les activités libres extérieures dans les parcs de la ville et au Centre de plein air (sur réservation) sont autorisées, mais devront s'exercer de façon individuelle ou se limiter à la bulle familiale. Consultez le site Web de la Ville pour en savoir plus : brossard.ca/hiver.

Dans le respect du couvre-feu exigé par le gouvernement du Québec, tous les bâtiments municipaux, incluant les chalets, dans les parcs, fermeront à 19 h 30 tous les soirs.

Enfin, il ne sera plus permis de participer à des activités extérieures avec huit personnes, à moins que toutes fassent partie de la même bulle familiale et vivent ensemble dans le même lieu de résidence. De même la pratique du hockey sur les patinoires extérieures de la ville n'est plus permise.

Accès à l'hôtel de ville : maintenu sur rendez-vous et seulement pour les services non accessibles à distance
Les Brossardoises et les Brossardois sont invités à utiliser les services en ligne (demande de permis, requêtes, licences pour animaux, etc.) disponibles à brossard.ca ou à contacter Services Brossard par téléphone au 450 923-6311 pour toute question ou prestation de service.

Toutefois, toute personne qui doit absolument se présenter à l'hôtel de ville, soit pour le comptoir de Services Brossard ou celui des permis de l'urbanisme, peut le faire sur rendez-vous seulement. Pour obtenir un rendez-vous, il suffit d'utiliser la fonction « prise de rendez-vous » de l'application bciti ou d'appeler directement Services Brossard au 450 923-6311.

La plupart des employés administratifs de la Ville demeurent en mode télétravail afin d'assurer la continuité des services aux citoyens.

Pour en savoir plus

- Pour connaître la liste des services offerts et les modalités, consulter le site **brossard.ca/servicescovid19**

- Pour obtenir plus de renseignements à propos des actualités de la Ville de Brossard en lien avec la COVID-19, consulter **brossard.ca/covid19** ou composer le 450 923-6311.

- Pour de plus amples renseignements à propos du coronavirus, consultez **quebec.ca/coronavirus.** Les personnes qui ont été en contact avec un cas ou qui présentent des symptômes peuvent également composer le 1 877 644-4545 pour obtenir un rendez-vous dans une clinique de dépistage.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311